## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**



## Conseil Municipal de la Ville de Dijon Séance du 29 mars 2010

## MAIRIE DE DIJON

Président

: M. REBSAMEN

Secrétaire

: M. BORDAT

Membres présents : M. MILLOT - Mme POPARD - M. MAGLICA - M. MASSON - Mme DILLENSEGER - M. MARTIN - Mme DURNERIN - M. GERVAIS - M. GRANDGUILLAUME - Mme METGE - M. DUPIRE - M. BERTELOOT - Mme AVENA - M. MEKHANTAR - Mme BIOT - Mme MARTIN - M. PRIBETICH - Mme DURNET-ARCHERAY - Mme BLETTERY - M. MARCHAND - M. JULIEN - M. PIAN - Mme TROUWBORST - M. DELVALEE - M. IZIMER - Mme ROY - Mme TRUCHOT-DESSOLE - Mme HERVIEU - M. ALLAERT - Mme BERNARD - M. LOUIS - M. BEKHTAOUI - Mme MODDE - Mme MASLOUHI - M. EL HASSOUNI - Mme JUBAN - Mme MILLE - Mme GAUTHIE - Mme CHATILLON - M. DUGOURD - Mme VANDRIESSE

Membres excusés : Mme TENENBAUM (pouvoir Mme METGE) - M. DESEILLE (pouvoir Mme REVEL) - Mme LEMOUZY (pouvoir Mme BIOT) - M. BERTHIER (pouvoir M. BORDAT) - Mme CHEVALIER (pouvoir Mme JUBAN) - M. BROCHERIEUX (pouvoir Mme CHATILLON) - M. HELIE (pouvoir Mme VANDRIESSE) - M. AYACHE (pouvoir Mme MILLE) - M.OUAZANA

(pouvoir Mme GAUTHIE)
Membres absents

: Mme REVEL-LEFEVRE - Mme GARRET-RICHARD

## OBJET DE LA DELIBERATION

Aide exceptionnelle en faveur des sinistrés du séisme d'Haïti du 12 janvier 2010 -Attribution de subvention

Madame Biot, au nom de la commission des finances, de la modernisation du service public et du personnel, expose :

Mesdames, Messieurs,

Le 12 janvier 2010, un tremblement de terre de magnitude 7 a dévasté l'ouest de l'île d'Haïti, qui compte près de 9 millions d'habitants dont 2 millions dans sa capitale, Port-au-Prince. Haïti n'avait pas connu une secousse d'une telle violence depuis au moins un siècle.

Ce phénomène constitue pour ce pays une catastrophe naturelle majeure avec plus de deux cent mille morts, des dizaines de milliers de blessés et de disparus auxquels il convient d'ajouter les personnes sans-abri.

Par délibération en date du 1er février 2010, le Conseil Municipal a décidé l'octroi d'une subvention de 20 000 € à l'association « Enfants Soleil Bourgogne », dont le but est de venir en aide aux populations déshéritées d'Haïti et plus particulièrement aux enfants pour améliorer leur santé et leur éducation.

L'association "Les amis de Secouristes sans frontières Bourgogne", reconnue par l'ONU et la Sécurité civile, qui vient en aide aux victimes de catastrophes naturelles partout dans le monde, sollicite une aide de la Ville, pour le financement de la mission qu'elle a menée en Haïti, du 17 au 23 janvier 2010, dont le coût s'est élevé à 25 863,53 €. L'objectif de cette mission était de rechercher les personnes ensevelies sous les décombres et d'apporter une aide médicale à la population locale grâce à l'installation d'un poste médical avancé.

Le travail réalisé par l'association a permis de traiter médicalement 1 200 personnes, de dégager vivante des décombres une femme de vingt-cinq ans et de rendre vingt-cinq corps à leurs familles.

L'association a laissé sur place tout son matériel médical, de recherche (perforateurs, etc.) ou d'hébergement (tentes) afin que les autorités locales puissent l'utiliser et poursuivre l'action de l'association après son départ. Elle doit donc reconstituer son équipement.

Compte tenu du travail accompli par cette association, je vous propose de lui attribuer une subvention de 1 0 000 €, ses responsables étant invités à se rapprocher de la Région Bourgogne et du Département de la Côte d'Or pour compléter le financement.

Si vous suivez l'avis favorable de votre commission des finances, de la modernisation du service public et du personnel, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- 1 décider d'attribuer à l'association « Les amis de Secouristes sans frontières Bourgogne » une aide exceptionnelle de 10 000 € pour la mission effectuée en Haîti, du 17 au 23 janvier 2010 ;
- 2 m'autoriser à signer tout acte à intervenir pour l'application de cette décision.

RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Pour Extrait Conforme Le Maire, Pour le Maire, le Premier Adjoint,

Alain MILLOT

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR
Déposé le :

1 AVR. 2010
PUBLIÉ LE 7.04.2010